



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°945) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ,
COUPERIN ET SOSTENUTO A L'ASSOCIATION
«CORRESPONDANCES ET MUSIQUE»**

**DÉCISION N° DM-24-112
EN DATE DU 29 MARS 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Correspondances et Musique » dont le siège est situé 135 boulevard Maréchal Leclerc – 14000 Caen (adresse postale : 87 rue Réaumur, 75002 Paris), représentée par son président, Monsieur Pierre Emmanuel THIARD, afin d'organiser des auditions dans les salles Couperin et Sostenuto, le 30 janvier de 10h00 à 17h00 et les 11 et 12 mars 2024 de 9h00 à 16h30 ; dans la salle Berlioz, le 25 mars 2024 de 9h00 à 18h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Correspondances et Musique » dont le siège est situé 135 boulevard Maréchal Leclerc – 14000 Caen (adresse postale : 87 rue Réaumur, 75002 Paris), représentée par son président, Monsieur Pierre Emmanuel THIARD, une convention de location des salles, afin d'organiser des auditions dans les salles Couperin et Sostenuto, le 30 janvier de 10h00 à 17h00 et les 11 et 12 mars 2024 de 9h00 à 16h30 ; dans la salle Berlioz, le 25 mars 2024 de 9h00 à 18h00 ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240329-lmc1H11743H1-AR
Date de réception en Préfecture : 29/03/2024
Date de Publication : 29/03/2024